A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

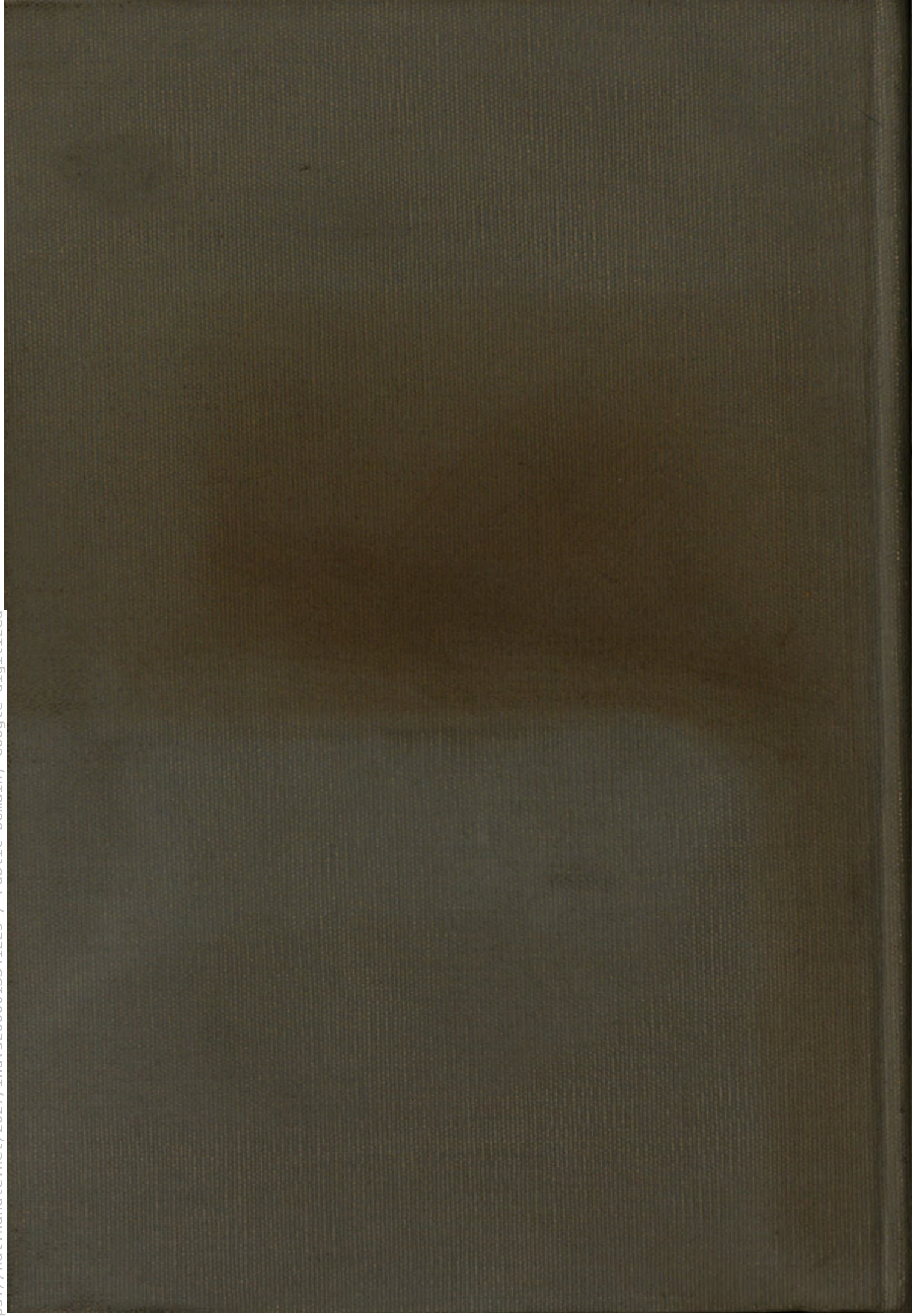

Generated through HathiTrust on 2025-11-15 21:47 GMT
https://hdl.handle.net/2027/inu.32000013341229 / Public Domain, Google-digitized

Digitized by Google

Original from
INDIANA UNIVERSITY

INDIANA
UNIVERSITY
LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

POÉSIES FRANÇAISES

DE LA REINE

MARIE STUART

(D'APRÈS UN LIVRE RÉCEMMENT DÉCOUVERT)

PAR

GUSTAVE PAWLOWSKI

OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, LAURÉAT DE L'INSTITUT
CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE A. FIRMIN-DIDOT

Avec un portrait de la Reine, à deux teintes.

PARIS

IMPRIMERIE A. QUANTIN

7, RUE SAINT-BENOIT

—

1883

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LE LIVRE 3e Livraison - IVe année Imp A. Quantin

MARIE STUART

À L'ÂGE DE VINGT-CINQ ANS

D'après le tableau de la Bibliothèque Bodléienne à Oxford

Digitized by Google

POÉSIES FRANÇAISES

DE LA REINE

MARIE STUART

(D'APRÈS UN LIVRE RÉCEMMENT DÉCOUVERT)

PAR

GUSTAVE PAWLOWSKI

OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, LAURÉAT DE L'INSTITUT
CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE A. FIRMIN-DIDOT

Avec un portrait de la Reine, à deux teintes.

PARIS

IMPRIMERIE A. QUANTIN

7, RUE SAINT-BENOIT

1883

Digitized by Google

749038

DA787
.A3P33

EXTRAIT DU *LIVRE*

(LIVRAISON DU 10 SEPTEMBRE 1883)

Tiré à 60 exemplaires.

INDIANA UNIVERSITY LIBRARY

Digitized by Google

3-4-58

POÉSIES FRANÇAISES

DE

LA REINE MARIE STUART

(D'après un livre récemment découvert)

PARMI les livres anciens que j'ai décrits dans le cinquième catalogue de la bibliothèque de feu M. Ambroise Firmin-Didot, et qui tout récemment (juin) ont été dispersés au gré des enchères, se trouvait un précieux petit volume, offrant plus d'un genre d'intérêt. Il est d'une telle rareté qu'il n'est venu à la connaissance d'aucun bibliographe ou historien, qui en eussent certainement parlé.

N'ayant pu lui consacrer, dans le catalogue de la vente, qu'une notice sommaire (n° 518), je suis bien aise de donner ici tout le développement que comporte le sujet, et d'ajouter ainsi un chapitre entièrement nouveau à notre histoire littéraire du XVI^e^ siècle. Voici le titre de ce volume :

Consola- || tions divines et || remedes sovve- || rains de l'esprit affligé. || Liure I. || Et || Le Rampart preser- || uatif de l'Esprit tranquille. Liu. 2. || Par R. P. en Diev, Messire Iean || de Lesselie Escossois, || Euesque de Rosse. || Œuure fort vtile & necessaire à tous ceux qui || desirent, auec repos & tranquilité d'esprit, || passer ce temps turbulent & || calamiteux. *A Paris,* || *Chez Arnold Sittart, à* || *l'Escu de Cologne.* || M. D. LXXXXIII (1593). || *Avec privilege.*

Digitized by Google

C'est un petit in-8° ou in-16, de 12 feuillets préliminaires non chiffrés, de 144 pages chiffrées pour le premier traité, et de 120 pages pour le second, et terminé par 12 feuillets non chiffrés, pour des prières et oraisons non mentionnées au titre. Il est en parfait état, et revêtu de sa première reliure, en vélin blanc, avec ornements dorés.

Son auteur, John Lesley, Lesly ou Leslie, homme d'une rare intelligence, se trouva mêlé à la plupart des événements de la vie si agitée de la malheureuse reine de France et d'Écosse. Les troubles de religion ayant pris en 1560, dans ce dernier royaume, une gravité alarmante, on y jugea indispensable la présence de la reine, qui résidait encore en France. Les protestants lui envoyèrent Jacques Stuart, son frère naturel, et les catholiques lui dépêchèrent Lesley, qui connaissait déjà la France, dont il avait longtemps fréquenté les principales universités. Catholique zélé, membre du conseil privé de la reine, il prit part à toutes les conférences sur la religion et provoqua la revision des lois du royaume.

Lorsque, en 1568, après la perte de la bataille de Langside contre le même Jacques Stuart, comte de Moray, alors régent d'Écosse, Marie prit la fatale résolution de se réfugier en Angleterre, sous le poids de l'odieuse accusation d'avoir trempé dans le meurtre de son mari Darnley, elle choisit, avec d'autres amis dévoués, Lesley pour la défendre, ce qu'il fit avec beaucoup de force et de courage, mais sans succès, aux fameuses conférences d'York et de Westminster. Les ennemis de la reine ayant continué à propager contre elle avec acharnement les calomnies les plus infâmes, Lesley, alors évêque de Ross, essaya de les combattre aussi par la plume. Tout le premier il rédigea une éloquente apologie de son honneur *(A Defence of the Honour of Marie Quene of Scotland and Dowager of France)*, qui fut imprimée à Londres, sous le voile de l'anonyme et dans le plus grand secret, avec le nom d'un imprimeur imaginaire et des adresses allégoriques : *Imprimé à Londres dans la rue de la Flotte, à l'enseigne de la* JUSTICE ROYALE, *vis-à-vis le Taureau noir, par Eusèbe Dicéophile, en l'an 1569. Et se vend sur le carré de l'Église Saint-Paul, à l'enseigne du* TEMPS ET DE LA VÉRITÉ, *par les soins du Serpent d'airain, dans la boutique de Ptolémée et Nicéphore Lysosthènes, frères germains*[1]. Malgré cette date, ce petit volume in-8° de 154 pages n'a paru qu'au printemps de 1570, et il fut immédiatement supprimé avec la plus grande rigueur par ordre des ministres d'Élisabeth, de sorte que peu d'exemplaires échappèrent à la destruction[2].

En présence du redoublement des persécutions contre l'infortunée captive, ses partisans résolurent de frapper un grand coup, et de la délivrer par la force

1. *Imprinted at London in Flete Street, at the Signe of* JUSTICE ROYALL, *against the Blacke Bull, by Eusebius Diceophile, Anno Dom. 1569. Sold in Paul's Church Yard at the Signes of Time and Truth, by the Brazen Serpent, in the Shops of Ptoleme and Nicephore Lysosthenes, brother-germanes.*

2. Lesley le fit réimprimer à Liège, avec des modifications, sous le pseudonyme de Morgan Philippes, bachelier de la Divinité (*A Treatise concerning the Defence of the Honour of Marie Queene of Scotlande...* Leodii, apud Gualterum Morberium, 1571. In-4°, de 68 p.) Plus tard, il le traduisit en latin et le publia sous son nom, à Reims, chez J. Foigny, en 1580. Les renseignements donnés au *Manuel* de Brunet sont à corriger sous ce rapport. Il a été de nouveau publié en partie en anglais (1584), puis en français et en espagnol (Rouen, 1587).

Digitized by Google

des armes, sous les auspices des puissances étrangères. Le complot fut découvert, et Lesley, qui en était l'un des inspirateurs, fut arrêté en mai 1571. D'abord gardé à vue chez l'évêque d'Ely, il fut transporté à la Tour de Londres en octobre suivant. Le plus éloquent des défenseurs de Marie Stuart étant ainsi écarté, la calomnie put se donner un libre cours. Pour perdre définitivement la reine d'Écosse, on voulut la déshonorer aux yeux de l'univers. Dans ce but, le fameux Cecil, secrétaire d'État d'Élisabeth, fit publier successivement, en quatre langues, l'odieux libelle de Georges Buchanan, *la Detection,* « la plus honteuse chose qui se vit jamais », selon l'expression de l'ambassadeur du roi Philippe II. A l'appui des accusations calomnieuses touchant la participation de Marie Stuart à la mort de son mari et sa liaison adultérine avec le comte de Bothwell, on y inséra les prétendues lettres galantes adressées à ce dernier par la jeune reine, ainsi que les autres documents apocryphes produits aux conférences[1]. Lesley fut impuissant pour repousser ces infamies, mais l'intéressante victime de la cruauté « de la reine-vierge » trouva un défenseur en France. C'est au poète-historien François de Belleforest qu'on attribue l'apologie suivante : *l'Innocence de la très illustre, très chaste et débonnaire princesse, Madame Marie, royne d'Escosse, où sont amplement refutées les calomnies publiées par un livre secrètement divulgé en France l'an 1572, touchant la mort du seigneur d'Arley, son époux...* (S. l. [Paris], 1572; in-8°).

Il ne restait plus à Lesley prisonnier qu'à prodiguer à sa souveraine captive les consolations de la religion pour soutenir son moral; c'est ce qu'il fit sous forme d'un petit opuscule latin : *Piæ afflicti animi consolationes,* qu'il composa dans la Tour de Londres dont il date son épître dédicatoire du 8 mai 1572, et que Marie Stuart reçut en manuscrit dans les premiers jours d'août suivant. En ce qui concerne la langue employée par l'évêque de Ross, il faut se rappeler que, dès ses plus jeunes années, Marie écrivait fort bien en latin, et qu'elle déclama devant le roi Henri II et toute sa cour, « estant, dit Brantôme, en l'âge de treize à quatorze ans, une oroison en latin qu'elle avoit faicte, soubtenant et défendant, contre l'opinion commune, qu'il étoit bien séant aux femmes de sçavoir les lettres et arts libéraux ». Ce premier traité fut suivi d'un second : *Animi tranquilli munimentum et conservatio,* composé au château de Farnham, où Lesley était sous la garde de l'évêque de Winchester. Soumis d'abord au Conseil privé d'Angleterre en juin 1573, ce second livre ne fut envoyé à la reine que le 1[er] octobre, avec une épître dédicatoire remontant au 7 juillet. Bientôt après, Lesley, qui avait réclamé avec force sa mise en liberté dans une harangue

1. Brunet a commis une série d'erreurs au sujet des différentes éditions du pamphlet de Buchanan. L'édition latine fut imprimée la première, sans lieu ni date, mais certainement à Londres, en octobre 1571. Au commencement de novembre, il en a paru une édition en dialecte écossais, et vers la fin du même mois une édition anglaise, où l'on ajouta cinq nouvelles lettres aux trois déjà connues, ainsi que d'autres pièces et de prétendus sonnets français adressés par la reine au comte de Bothwell, « pires que tout le reste du livre », écrivait de la Mothe-Fénelon, ambassadeur du roi de France. Ces deux éditions furent publiées à Londres, quoiqu'elles ne portent aucune indication. Enfin, le 13 février 1572, il en parut une quatrième édition, en français, soi-disant *Imprimée à Édimbourg* par *Th. Wathem,* mais qui probablement sortit aussi des presses londoniennes. (*Histoire de Marie, royne d'Escosse, touchant la conjuration faicte contre le roy, et l'adultère commis avec le comte de Bothwell.*)

Digitized by Google

latine adressée à la reine Élisabeth (*Pro Libertate impetranda;* Parisiis, 1574; in-8°), fut élargi et reçut l'ordre de passer à l'étranger. Il parcourut alors toutes les cours catholiques pour intéresser leurs souverains à la cause de l'auguste prisonnière, et finit par se fixer en France. Un de ses premiers soins fut de publier ses deux derniers traités qui furent réunis en un volume sous ce titre: *Ioannis Les-* || *læi Scoti, Episcopi,* || *Rossen. libri dvo :* || *Quorum vno,* || *Piæ afflicti animi con-* || *solationes, diuinaque remedia:* || *altero,* || *Animi tranqvilli mvni-* || *mentum & conseruatio : Continentur.* || *Ad Serenissimam Principem D. Mariam Scotorum Reginam.* || *His adiecimvs eivsdem* || *Principis Epistolam ad Rossensem Episcopum, et versus item Gal-* || *licos Latino carmine translatos, pias etiam aliquot preces.* || *Opus iis omnibus, qui hæc calamitosa tempore pio* || *fortique animo transigere cupiunt, admodum, vti-* || *le : ab eodem auctore, dum pro dicta Principe apud* || *Anglos legatione fungeretur, in carcere conscrip-* || *tum, & ad eandem missum, nunc vero in com-* || *munem aliorum vsum in lucem editum..... Parisiis,* || *Ex Officina Petri l'Huillier, via Iacobæa, sub* || *signo Oliuæ.* || *1574.* || *Cvm Privilegio Regis.* C'est un petit in-8°, de 8 feuillets non chiffrés (le 8e blanc), 123 feuillets ch. et 13 feuillets non ch. (pièce de vers finale, table des chapitres, index alphabétique, postface de l'auteur et errata). Ce rare volume n'ayant jamais été convenablement décrit, il m'a paru utile d'en faire connaître la composition et d'en donner le titre entier, fort intéressant en lui-même (nous verrons pourquoi), et qui cependant n'a réussi à attirer l'attention d'aucun bibliographe. En tête du volume est placée la dédicace du premier traité *(ex ergastulo nostro in turri Londinensi octavo Maii 1572),* suivie de deux pièces de vers latins, consacrées à l'éloge du livre et signées, l'une des initiales A. B., l'autre des initiales T. S.— A la suite des *Piæ Consolationes* on trouve (f. 37) la traduction latine d'une lettre écrite en écossais par Marie Stuart à Lesley, « notre très fidèle conseiller et ambassadeur auprès de *notre très chère sœur* et cousine Élisabeth, reine d'Angleterre ». Cette lettre de trois pages, datée du château de Sheffield le 14 août 1572, et qui est une réponse au premier envoi de Lesley, n'a pas été comprise dans le précieux recueil publié par le prince Labanoff. Elle est suivie (f. 38 verso à 41 recto) des pièces de vers mentionnées au titre, et sur lesquelles je reviendrai. On passe ensuite au second traité, suivi d'une pièce de vers latins à Marie Stuart, signée des initiales de Leslay : I. E. R. (Joannes Episcopus Rossensis), et d'une épître dédicatoire *(E castro Fernamo Non. Julij 1573).* Au f. 113 commencent les prières, au nombre de six, à l'usage spécial de la reine ; une septième est à l'usage de ses sujets affligés. A la suite de ces prières viennent un hymne à Dieu en faveur de la reine, écrit par Lesley à l'imitation du psaume 71, les tables et les pièces finales signalées plus haut.

En 1579, Lesley fut nommé suffragant et vicaire général de l'archevêché de Rouen, dont le titulaire était le cardinal Charles de Bourbon. Il y mena pendant plusieurs années une vie paisible, ne s'occupant que de la propagation de son apologie de Marie Stuart, traduite en plusieurs langues. Les discordes intestines qui, depuis la mort de Henri III, désolaient le pays, la captivité de son protecteur le cardinal de Bourbon, proclamé roi de France « Charles X » par la Ligue, n'étaient pas sans offrir quelque analogie avec la situation de l'Écosse au moment où Lesley sortit de prison, et il lui sembla opportun, pour consoler

Digitized by Google

ses coreligionnaires français et soutenir leur courage, de publier en français les traités qu'il avait composés en latin pour sa souveraine captive. Il fit cette version lui-même, sollicita pour son impression un privilège du duc de Mayenne, lieutenant général du royaume pour le compte de la Ligue (14 février 1590), et obtint l'approbation des docteurs de la Sorbonne, ainsi que celle des vicaires généraux de l'archevêché de Rouen, agissant les uns et les autres sous l'autorité de Charles X. Il adressa ensuite à ce dernier une épître dédicatoire empreinte d'une foi ardente et d'une grande élévation de pensées. Cependant le vieux cardinal de Bourbon mourut dans sa prison deux mois après (9 mai 1590), et la publication projetée, retardée pour des motifs que nous ne connaissons pas, n'eut lieu que trois ans plus tard. C'est le livre dont nous avons donné le titre en tête de cet article. Pourquoi ce curieux petit volume échappa-t-il à l'attention des historiens et des bibliographes ? Très probablement, après l'abjuration d'Henri IV, l'édition en fut détruite soit par l'imprimeur, soit par l'auteur, pour leur propre sécurité, à cause de la dédicace qui pouvait être regardée comme factieuse, et des autres pièces empreintes du pur esprit de la Ligue. Toujours est-il qu'à ma connaissance ce livre n'a jamais été signalé, et l'exemplaire qui m'a permis de le faire connaître pour la première fois est peut-être unique. L'intérêt particulier qui s'y attache m'a engagé à entrer dans tous les détails.

Voici d'abord les sacrements de la Ligue dont il fut revêtu :

EXTRAICT DU PRIVILEGE.

Il est permis au Sieur Evesque de Rosse, faire imprimer par tel Imprimeur que bon luy semblera, un livre par luy composé, intitulé *les Devotes Consolations et divins remedes de l'Esprit affligé, & le Rampart & preservatif de l'Esprit tranquille*, & deffenses faites à tous autres Imprimeurs d'imprimer ledit livre, durant le temps de six ans, sans le consentement dudit Sieur Evesque, sur les peines contenuës aux lettres dudit Privilege, octroyé audit Sieur Evesque. Par Monseigneur le Duc de Mayenne, lieutenant general de l'Estat & Couronne de France, icelles lettres données à Roüen le XIIIJ de Fevrier, 1590. *Signées :* CHARLES DE LORRAINE. Par Monseigneur, & plus bas, PERICARD, & scellées en placard de cire rouge.

APPROBATION DU LIVRE PAR LES DOCTEURS DE THÉOLOGIE.

Nous sous signez Docteurs en la sainte faculté de Theologie à Paris, ayans leu le present livre des *Devotes Consolations, et remedes de l'Esprit affligé*, etc. Tesmoignons n'y avoir trouvé chose qui soit contraire à la sainte Religion Catholique : mais plus tost matiere d'edification en icelle. Fait à Rouen ce XIIIJ. de Fevrier 1590. F. François FEU-ARDENT. I. DADRE. SEQUART.

APPROBATION DU LIVRE PAR LES VICAIRES GENERAUX DE L'ARCHEVESCHÉ DE ROUEN.

Par l'authorité de tres-Chrestien Roy de France Charles dixieme de ce nom, Nous ses Vicaires generaux en son Archevesché de Rouen, ayant veu et consideré ce present livre des *Devotes Consolations & remedes de l'Esprit affligé*, etc., fait par le sieur Evesque de Rosse, suffragant, & aussi Vicaire general dudit Archevesché : Avons trouvé l'impression & publication d'iceluy estre tres-utile & profitable pour consoler & exciter tous Chrestiens à la constante profession de la Religion Catholique, & à porter patiemment les afflictions. Fait audit Rouen, ce cinquième iour de Mars, Mil cinq cents quatre vingts & dix. BIGUES. DE MONCHY. DE BOUJU.

Digitized by Google

Voici maintenant la teneur de l'épître dédicatoire :

AU TRES-CHRESTIEN ROY DE FRANCE, CHARLES, DIXIEME DE CE NOM.

Sire,

Ce a esté une ancienne coustume observée par plusieurs nations, d'exposer les malades és lieux publics & plus frequentez, afin que ceux qui avoyent esté travaillez de pareilles maladies, les avisassent des remedes & moyens, par lesquels ils avoyent recouvré leur santé, estant celuy reputé ingrat & inhumain qui, pouvant leur donner quelque bon advis & conseil, passoit outre sans vouloir leur dire un seul mot. Ce qui n'estoit beaucoup esloigné de ce que la mesme antiquité observoit pour le bien & utilité des hommes : Lors que quelqu'un estoit échappé de griefve maladie, il dedioit en quelque temple un tableau, ou estoit escrit l'espece de sa maladie, & par laquelle medecine & regime il estoit guary, afin que ceux qui liroyent, fussent instruits de ces remedes, tant pour eux, que pour autres. Que si celui qui enseignoit les moyens pour remedier aux maladies corporelles, meritoit du public & de la societé des hommes, à plus forte raison celuy là meritera qui exposera à la veuë d'un chacun les remedes qu'il a experimentez valables contre les maladies de l'esprit, qui sont les fascheries & calamitez. C'est pourquoy, ayant essayé diverses afflictions, dont les serviteurs de Dieu ont accoustumé d'estre persecutez, & enduré grand nombre d'ennuys & angoisses, par la perte de mes biens, privation de mon Evesché & estats, bannissement de mon pays, long & dur emprisonnement de ma personne, apprehension d'une mort cruelle, de laquelle j'ay esté souvent menassé, & que plusieurs fois j'ay veu toute preparée, l'executeur frappant à la porte, pour me faire sortir de ce monde : Neantmoins en toutes ces alarmes & oppressions ayant trouvé en la bonté de Dieu (duquel je sous-tenois la sainte querelle) les consolations & remedes propres & necessaires aux ames & consciences affligées : J'ay pensé que ce n'estoit pas assez de m'en sentir allegé, voire remis & affermi en plaine santé, je veux dire en une belle & douce tranquillité d'esprit : mais que d'abondant le devoir de la charité chrestienne requeroit que je les communiquasse au public, pour le soulas & utilité de ceux que Dieu visite & veut esprouver par telles tentations. Desquelles Consolations & remedes, ayant fait un recueil par cy devant en Latin & mis en lumiere : j'ay voulu aussi traicter ce subjet en François, afin que ceux du pays où je suis maintenant, en puissent pareillement faire leur profit.

Et d'autant qu'il vous y a pleu m'honorer de vos biens-faits & honorables charges, à ceste occasion j'ay estimé faire chose convenable à mon devoir, si ie le mettois en lumiere souz la protection de vostre Majesté. Il vous plaira donc le recevoir, comme arres du tres-humble service que ie vous dois, & non comme un remede, que je presente pour consoler & adoucir les ennuys & travaux de vostre captivité, par ce que je sçay que vostre prudence & l'integrité de vostre conscience vous en fournissent assez, meditant tousjours en votre cœur ce que disoit le Royal Prophete. *Selon le grand nombre de douleurs qui ont investi mon cœur, ô Seigneur Dieu, tes consolations ont resjouy mon ame.* Joint aussi ce qui vous doit apporter singuliere consolation, que tous les plus grands potentats de la Chrestienté & autres bons, fermes & zelez Chrestiens Catholiques, tant de la France que d'ailleurs, embrassent ceste sainte cause de Dieu & la vostre : & souhaittent vostre advancement, grandeur & repos en la jouyssance de cest estat de la Monarchie Françoise, pour la grande esperance qu'ils ont que par vostre zele accoustumé, moyens & puissance, nostre Religion Catholique (autrement pour le present en grand danger) sera conservée & maintenuë, & l'Eglise restituée en sa pristine splendeur, non seulement en ceste France, mais par l'universelle Chrestienté. Veu par experience du passé, le bon devoir qu'avez continué aux mesmes fins, à l'exercice de l'estat spirituel, selon la puissance qu'aviez alors, & laquelle estant maintenant accreuë & augmentée par la grace de Dieu, je ne cesseray de le prier à ce qu'il luy plaise de la conserver en vous, & vous maintenir en santé pour longuement en prosperité vivre et regner, & pour ramener & conduire son Eglise & cest estat au repos desiré, & que, comme vous jouyssez (ce que je ne doute d'une liberté d'esprit

Digitized by Google

(malgré la prison) nous puissions aussi voir vostre personne en plaine liberté, qui ne peut estre si tost que vos tres-humbles & affligez subjets le desirent. Escrit en nostre palais & maison Archiepiscopale de Rouen, ce cinquième jour de Mars 1590.

Vostre tres-humble & tres-obeissant serviteur, Ie. DE LESSELIE, Eves. de Rosse.

Le livre lui-même a pour but la recherche, pour l'âme ulcérée, des consolations intérieures, dernière ressource pour réagir contre les afflictions profondes ou les grandes infortunes dont le roi David offre le premier modèle. C'est la philosophie de la résignation, du mépris des vanités terrestres et du refuge dans la prière. Dans sa traduction, Lesley donne la preuve qu'il savait manier la langue française avec aisance et avec force. Voici, par exemple, une peinture des misères de la vie humaine : « Si nous regardons la conception de l'homme, son entrée et nativité au monde, par sa seule première voix qu'il donne, il semble très misérable. Certes, le progrez de sa vie est subjet à tant de maux, que difficilement ce vivre mérite estre appellé vie, veu qu'il est comblé d'infinité d'erreurs et misères, tellement insupportables, qu'en icelles nous deffaillons à tout moment, non par une espèce seulement, mais par une infinité de malheurs sommes affligez. Nous voyons arriver par excez de nature que l'abondance d'humeurs rend les corps gros et enflez, et les afflictions et douleurs dessèchent et amaigrissent, l'air humide infecte et corrompt, la chaleur putrifie, les jeusnes nous rendent vuides et affoiblis, les fascheries consomment, la solicitude nous serre et oppresse, les richesses nous emportent par son insatiable cupidité, et nous rendent superbes et mal-aisez; la pauvreté abbaisse, la jeunesse rend insolens ceux-là desquels la vieillesse appesantit et courbe les membres, qui autrefois avoient esté forts et puissans, l'infirmité et maladie prosterne l'homme à plat, la tristesse continuée déprime et avance la vie à la mort, fin à tous ces maux, après laquelle succède le corps résolu en corruption. Par ainsi est fin de tous plaisirs de la vie présente. Tellement qu'après qu'ils ont délaissé leur estre ne semblent jamais avoir esté. »

Lesley avait reçu une forte instruction classique, et son livre en témoigne à chaque page. A côté des écrivains sacrés, nous rencontrons de nombreuses citations d'Hésiode, de Platon, de Plutarque, de Thucydide, de Cicéron, de Sénèque, de Juvénal, d'Ovide, d'Horace, de Virgile, etc., et celles empruntées à des poètes sont aussi traduites en vers. Voici, par exemple, un passage tiré d'Hésiode :

O Piérides, sœurs, filles de Jupiter,
Qui les Princes loüez par vostre beau chanter,
Et celebrez le nom de vostre immortel pere :
Dites dont il advient que sans nulle lumiere,
Et sans nom, les humains quelqu'uns sont vivans,
Et les autres se vont en honneur eslevans :
C'est du grand Jupiter la volonté divine,
Car ce Dieu haut tonnant, qui le beau ciel domine,
Les plus couarts esprits excite puissamment,
Et les cœurs plus vaillans abbat soudainement.
Il tient dedans sa main la fortune diverse,
C'est luy qui des hautains la puissance renverse,
Et les humbles eslève, en renom glorieux,
Malgré tous les efforts des plus audacieux.

Digitized by Google

La traduction française n'a pas suivi pas à pas l'édition latine : on y trouve aussi bien des suppressions que des additions. Souvent il s'y mêle des traits touchant les affaires du temps et des détails autobiographiques. Le premier livre contient dix-sept chapitres et le second (dont les deux premiers chapitres n'ont pas été traduits) vingt-six. Aucune des épîtres insérées dans l'édition latine n'a été reproduite dans l'édition française ; il en est de même pour les pièces de vers latins, dont on n'a conservé que celles consacrées à l'éloge du livre. Elles figurent ici parmi les pièces préliminaires, mais à la fin du volume on en a ajouté une traduction en vers français; la première pièce est signée D. D., la seconde, N. A. La dernière des prières, composée primitivement à l'usage des sujets affligés de Marie Stuart, a été ici accommodée à l'usage des Ligueurs. On y lit ce passage, entre autres : « Tu nous l'a fait experimenter par effect à nostre extrême malheur, n'y ayant en nostre Royaume ni conseil ni juste authorité. Pour ces choses, ô Seigneur, Dieu de paix, concorde et dilution, nous te prions de cœur humble, assistez de dévote repentance de nos fautes et iniquitez, que toutes guerres et séditions appaisées, *tu délivres d'exil, captivité et autres misères nostre très-chrestien Roy et autres princes affligez.* »

Le livre entier mériterait certainement les honneurs de la réimpression, car on verrait qu'il faudra réserver à Lesley une place honorable parmi les écrivains français du XVI^e^ siècle.

Mais là ne s'arrête pas l'intérêt qu'offre ce petit volume. Il mérite toute notre attention, en raison de six pages du plus haut intérêt. On sait que Brantôme a fait mention du talent poétique de Marie Stuart avec les plus grands éloges. « Elle se mesloit d'estre grand poëte, dit-il, et composoit des vers, dont j'en ay veu aucuns de beaux et très bien faicts, et nullement ressemblans à ceux qu'on luy a mis à sus avoir faict sur l'amour du comte Bauduel [Bothwell] : ils sont trop grossiers et mal polis pour estre sortis de sa belle boutique. M. de Ronsard estoit bien de mon opinion en cela, ainsy que nous discourions un jour, et que nous les lisions. Elle en composoit bien de plus beaux et de plus gentils, et promptement, comme je l'ay veue souvent qu'elle se retiroit en son cabinet, et sortoit aussitost pour nous en monstrer à aucuns honnestes gens que nous estions là. » Malheureusement aucune de ces poésies ne nous est parvenue. Il est vrai que Brantôme, après avoir cité une courte chanson sur le deuil porté en blanc par Marie Stuart, chanson commençant par ce vers :

L'on voit soubs blanc atour...,

en rapporte une autre, qu'il attribue à la jeune reine elle-même, et qui débute ainsi :

En mon triste et doux chant,
D'un ton fort lamentable
Je jette un deuil trenchant,
De perte incomparable....,

mais tout récemment, M. le D^r^ E. Galy, dans une intéressante brochure tirée à petit nombre et qui est peu connue[1], a établi, d'après un recueil manuscrit

1. *La Chanson de Marie Stuart...*, Périgueux, Cassard frères, imprimeurs, 1879. In-8°, de 22 p. Tiré à cent exemplaires.

Digitized by Google

de poésies ayant appartenu à Brantôme lui-même, que les deux charmantes chansons dont il vient d'être question, et qui sont faites sur le même rythme, n'en font qu'une, dont l'auteur est inconnu, et qu'en aucun cas elles ne sauraient être de Marie Stuart. M. Galy en a donné une édition complète, dans un texte meilleur et avec quatre strophes inédites. M. L. Lalanne, le savant annotateur de la grande édition de Brantôme, s'exprime ainsi (1874) à propos de cette chanson : « Ces vers, avec une cinquantaine d'autres, écrits par elle sur un livre d'heures et publiés par le prince de Labanoff, sont, je crois, les seuls authentiques que l'on ait de Marie Stuart. »

Les vers publiés par le prince Labanoff, copiés sur un manuscrit conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, sont au nombre de cinquante-deux et consistent en général en quatrains détachés, sans aucune liaison entre eux. Ils ont dû être composés pendant la captivité de Marie Stuart en Angleterre, et n'offrent qu'un médiocre intérêt littéraire.

En voici le premier :

Qui jamais davantage eust contraire le sort ;
Si la vie n'est moins utile que la mort !
Et plustost que changer de mes maux l'adventure,
Chacun change pour moi d'humeur et de nature[1].

Dans un livre de prières ayant appartenu à Anne de Lorraine, d'abord princesse d'Orange, puis duchesse de Croy d'Arschot[2], tante de Marie Stuart, se trouve encore le quatrain suivant, composé par elle vers 1559 :

Si ce lieu est pour écrire ordonné
Ce qu'il vous plest avoir en sovenance,
Je vous requiers que lieu m'i soit donné
Et que nul temps n'en oste l'ordonance.
Royne de France MARIE.

On le voit, nous n'étions pas à même de juger sûrement du talent poétique de la charmante reine, car la célèbre chanson *Adieu, plaisant pays de France*, qu'on lui avait aussi attribuée, même de nos jours, est du journaliste Meusnier de Querlon, mort en 1780, qui s'en est reconnu l'auteur dans une lettre à Mercier, abbé de Saint-Léger[3]. Le volume de Lesley vient combler cette regrettable lacune. Il contient une pièce de cent vers et un sonnet, signés de Marie Stuart et qui remontent à l'année 1573, la trente et unième de sa vie, plus un huitain qui date de l'année suivante. Voici ces pièces dont aucun écrivain français n'a eu connaissance ; la facture en est facile, élégante, pleine de mélancolie et de grâce.

1. *Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart...*, t. VII (1852), p. 348.

2. Ce livre a d'abord été décrit dans le catalogue de la bibliothèque du duc de La Vallière, n° 300, et ensuite, plus complètement, dans le *Bulletin* de la librairie Morgand et Fatout, t. I^er^, n° 4353, p. 763-772.

3. C'est M. Rathery qui l'a démontré le premier dans un article de *l'Encyclopédie des gens du monde* (1842), bien avant que M. Édouard Fournier, à qui on a souvent attribué cette découverte, en eût fait l'objet d'un chapitre de son livre *l'Esprit dans l'histoire* (1857).

719928

Digitized by Google

Méditation sur l'inconstance et vanité du monde, composée par la feuë Royne d'Escosse, & doüairière de France, après avoir leu en sa prison les Consolations en Latin, à elle envoyées par le Sieur Evesque de Rosse.

Lorsqu'il convient à chacun reposer,
Et pour un temps tout soucy déposer,
Un souvenir de mon amère vie
Me vient oster de tout dormir l'envie,
Représentant à mes yeux vivement,
De bien en mal un soudain changement,
Qui distiller me fait lors sur la face
La triste humeur, qui tout plaisir efface.
Dont tost après, cerchant de m'alléger,
I'entre en discours, non frivole ou légier,
Considérant du monde l'inconstance,
Et des mortels le trop peu d'asseurance :
Iugeant par là rien n'estre permanent,
Ny bien, ny mal, dessous le firmament.
Ce que soudain me met en souvenance
Des sages dicts du Roy plein de prudence.
J'ay (ce dit-il) cerché tous les plaisirs,
Qui peuvent plus assouvir mes désirs :
Mais je n'ay veu en ceste masse ronde
Que vanité, dont fol est qui s'y fonde.
Dequoy mes yeux experience ont eu
Durant nos jours : car j'ay souvent veu
Ceux qui touchoyent les hauts cieux de la teste,
Soudainement renversez par tempeste.
Les plus grands Roys, Monarques, Empereurs,
De leurs estats & vies ne sont seurs.
Bastir palais & amasser chevance,
Retourne en brief en perte & décadence.
Estre venu des parens généreux,
N'empesche point qu'on ne soit malheureux.
Les beaux habits, le jeu, le ris, la danse,
Ne laissent d'eux que deuil & repentance :
Et la beauté, tant agréable aux yeux,
Se part de nous quand nous devenons vieux.
Boire & manger, & vivre tout à l'aise,
Revient aussi à douleur & malaise.
Beaucoup d'amis, richesse, ny sçavoir,
De contenter, qui les a, n'ont pouvoir.
Brief, tout le bien de ceste vie humaine
Se garde peu & s'acquiert à grand'peine.
Que nous sert donc icy nous amuser
Aux vanitez, qui ne font qu'abuser ?
Il faut cercher en bien plus haute place
Le vray repos, le plaisir & la grace
Qui promise est à ceux qui de bon cœur
Retourneront à l'unique Sauveur :
Car au Ciel est nostre éternel partage,
Jà ordonné pour nous en héritage.
Mais qui pourra, ô père très-humain,
Avoir ceste heur, si tu n'y mets la main,
D'abandonner son péché & offense,
En ayant fait condigne pénitence ?

Digitized by Google

Ou qui pourra ce monde despriser,
Pour seul t'aymer, honorer & priser ?
Nul pour certain, si ta douce clémence
Le prevenant, à tel bien ne l'avance,
Parquoy, Seigneur & Pere souverain,
Regarde moy de visage serain,
Dont regardas la femme pécheresse,
Qui à tes pieds pleuroit ses maux sans cesse :
Dont regardas Pierre pareillement,
Qui jà t'avoit nié par jurement :
Et comme à eux, donne moy ceste grâce,
Que ta mercy tous mes pechez efface.
En retirant de ce monde mon cœur,
Fay l'aspirer à l'éternel bon-heur.
Donne, Seigneur, donne moy patience,
Amour & foy, & en toy espérance,
L'humilité, avec dévotion
De te servir de pure affection.
Envoye moy ta divine prudence,
Pour empescher que peché ne m'offence.
Jamais de moy n'es longue vérité,
Simple douceur, avecques charité.
La chasteté, & la perseverance
Demeure en moy, avec obéissance.
De tous erreurs, Seigneur, préserve moy,
Et tous les jours, Christ, augmente la foy
Que j'y receu de ma mère l'Eglise,
Où j'ay recours pour mon lieu de franchise,
Contre peché, ignorance, & orgueil,
Qui font aller au perdurable dueil.
Permets, Seigneur, que tousjours mon bon ange
Soit pres de moy, & t'offre ma loüange,
Mes oraisons, mes larmes, & souspirs,
Et de mon cœur tous justes désirs.
Ton S. Esprit sur moy face demeure,
Tant que voudras qu'en ce monde je dure.
Et quand, Seigneur, ta clemence & bonté
M'oster voudra de la captivité,
Où mon esprit réside en ceste vie,
Pleine de maux, de tourmens & d'envie,
Me souvenir donne moy le pouvoir
De tes mercis, & fiance y avoir,
Ayant au cœur ta passion escrite,
Que t'offriray au lieu de mon mérite.
Donques, mon Dieu, ne m'abandonne point,
Et mesmement en cest extresme poinct,
A celle fin que tes voyes je tienne,
Et que vers toy à la fin je parvienne.

SA VERTU M'ATTIRE,

MARIE STVVARTE.

Digitized by Google

SONNET.

L'ire de Dieu par le sang ne s'appaise
De bœufs, ny boucs, espandu sur l'autel,
N'y par encens, ou sacrifice tel,
Le souverain ne reçoit aucun aise.

Qui veut, Seigneur, faire œuvre qu'il te plaise,
Il faut qu'il ayt sa foy en l'Immortel,
Avec espoir, charité au mortel,
Et bien faisant, que ton loz il ne taise.

L'oblation, qui t'est fort agréable,
C'est un esprit en oraison constant,
Humble & dévot, en un corps chaste estant.

O tout puissant, sois moy si favorable,
Que pour tousjours ces grâces dans mon cœur
Puissent rester à ta gloire & honneur.

VA, TU MÉRITERAS.

A L'EVESQUE DE ROSSE, APRÈS SA DÉLIVRANCE DE PRISON.

Puisque Dieu a, par sa bonté imence,
Permis qu'ayez obtins tant de bon heur,
De despartir en crédit & faveur
Hors de prison, en sayne conscience,
Remerciez sa divine clémence,
Qui de tous biens est seul cause & autheur,
Et le priez d'un humble & dévot cœur,
Qu'il ayt pitié de ma longue souffrance.

SA VERTU M'ATTIRE.

On a pu remarquer, sur le titre de l'édition latine de ce livre, l'énoncé suivant : « Nous y joignons une lettre *de la même princesse* adressée à l'évêque de Ross, et aussi *des vers français traduits en vers latins (His adjecimus.....* ET VERSUS ITEM GALLICOS LATINO CARMINE TRANSLATOS). Il est étonnant que l'attention d'aucun bibliographe n'ait été attirée sur ces mots qui présageaient déjà une découverte. Ce volume cependant a passé en vente à plusieurs reprises, il a été catalogué bien des fois et il en existe des exemplaires aussi bien dans les bibliothèques de France que dans celles de l'étranger. J'ai bien remarqué ces lignes révélatrices dans la transcription du titre donné par Brunet, mais ayant sous les yeux le texte français des poésies, j'ai pensé que le titre de l'édition originale n'annonçait que la version latine des mêmes poésies, ce qui ne pouvait offrir pour ma notice qu'un intérêt secondaire. Aussi ma surprise fut-elle grande lorsque, pendant ma visite au musée Britannique au mois de mai dernier, déjà après l'impression du catalogue de la vente Didot, ayant demandé la permission d'examiner l'édition latine de 1574, je constatai, en présence de MM. les conservateurs, qu'il s'y trouvait non seulement la version latine, mais

Digitized by Google

aussi le texte français de la *Méditation* et du sonnet. Cela prouve que jusqu'à ce moment aucun des possesseurs de ce livre n'a jamais eu la curiosité de le feuilleter, et malheureusement cela arrive trop souvent pour les vieux livres, où il y a cependant à faire plus d'une trouvaille littéraire. Mais il y a encore mieux que cela. Tout récemment, en parcourant l'excellent ouvrage de miss Strickland sur Marie Stuart, j'ai appris que si les poésies insérées dans l'édition latine ont échappé aux bibliographes, elles n'étaient point inconnues à Walter Scott, sous la présidence duquel elles ont été réimprimées dans le premier volume de *Miscellany* du Bannatyne Club, à Édimbourg, en 1827. Ce recueil, tiré à 140 exemplaires, exclusivement pour les membres du club et pour quelques présents, n'est point entré en circulation et reste pour ainsi dire lettre morte, ce qui explique pourquoi aucun ecrivain français n'en a eu connaissance, pas même un chercheur comme le prince Labanoff qui a colligé pendant nombre d'années tout ce qui se rapporte à Marie Stuart. Ces poésies auront donc tout l'attrait de la nouveauté pour l'univers entier. Lesley a consigné dans ses *Mémoires* qu'un de ses serviteurs nommé Thomas Lesley les traduisit en vers anglais, et que cette version, probablement perdue, reçut l'approbation de la reine captive.

L'édition française, fût-elle même moins rare qu'elle ne l'est, aura toujours la préséance sur l'édition latine, d'abord parce qu'elle est en français, ensuite parce qu'elle offre de curieux souvenirs de la Ligue, enfin parce qu'on ne trouve que là le huitain de Marie Stuart demeuré complètement inconnu. Aussi, tandis que des exemplaires de l'édition latine n'atteignirent jusqu'à ce moment dans les ventes que le prix de 20 à 25 francs, l'exemplaire de M. Didot de l'édition française fut poussé jusqu'à 1,390 francs et est resté à un bibliophile français.

Marie Stuart était très habile à composer des emblèmes et des anagrammes, de même que dans les travaux de l'aiguille. Durant sa captivité, elle broda, entre autres, sur une couverture de lit de parade, plus de trente emblèmes avec devises, applicables à des personnes de sa famille et à elle-même. Parmi ces derniers figurait d'abord un aimant tourné vers le pôle, avec la devise : *Sa vertu m'attire;* puis un crucifix devant lequel elle s'est représentée à genoux, vêtue de tous les insignes de la royauté ; le *motto : Undique* qui l'accompagnait, ainsi que la devise : *Veritas armata,* signifiaient que, confiante dans la justice de sa cause, elle était armée de toutes parts par la croix. La première de ces devises figure, comme on l'a vu, au bas des deux pièces de vers reproduites ici ; la devise latine est inscrite à la suite de son nom *(Maria Stevarta)* au bas de la traduction latine du sonnet, tandis que le texte français en porte une nouvelle : *Va, tu meriteras.* Ces trois devises sont l'anagramme de son nom.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 6 2 8 5 3 7 9 1 10 12 4 11 13
MARIE STVVARTE = SA VERTV M'ATIRE;

8 2 7 9 1 5 3 4 12 13 11 10 6
VA, TV MERITERAS.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 9 8 3 4 7 2 6 5 11 1 10 12 13
MARIA STEVARTA = VERITAS ARMATA.

Digitized by Google

Il nous reste à ajouter qu'après l'avènement de Henri IV, Lesley, nommé peu auparavant évêque de Coutances, quitta la France et se retira au monastère de Guirtenbourg, près Bruxelles, où il mourut le 13 mai 1596 dans sa soixante-neuvième année.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DA 787
A3 P33

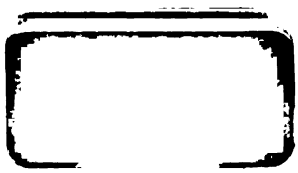

Digitized by Google

Digitized by Google